

GENDARMERIE NATIONALE
 CO PAGNIE **XXXXXXXX**
 de
 UNITE
Brigade de
 CODE UNITE PROCS-VERBAL N° / 197
05161 789/9/12/1981

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE

SYNTHÈSE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 N° PIÈCE UN N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Apparition de phénomènes lumineux dans le ciel le 9/12/1981 de 20 H 40 à 21 H 20 observé par des témoins de

81306750

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **L. H. A**, Adjudant, Officier de police judiciaire de la brigade de Gendarmerie de
 VU L'ES ARTICLE(S) **16 à 19 et 75 à 78** du Code de procédure pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

I - EXPOSÉ DES FAITS

Le sept décembre mil neuf cent quatre vingt un, à dix-sept heures trente, Messieurs **G. D.** et **R. D.** se présentent à notre brigade pour nous faire connaître que la veille 6/12/1981 entre 20 H 30 et 20 H 40 ils ont été témoins de phénomènes lumineux se déroulant dans le ciel.

Selon la narration des faits, nous estimons devoir procéder à une enquête. Mademoiselle **R. A.** et son père **R. P.** sont cités comme témoins.

II - ENQUÊTE

G. D., demeurant à **D.** a vu le premier le phénomène lumineux pratiquement au-dessus de lui lorsqu'il est sorti du domicile de la famille **R.** au **D.** Il a remarqué à une hauteur estimée à 100 mètres du sol des luciers de couleur jaune qui s'éteignaient et qui s'allumaient successivement décrivant un cercle d'environ 20 mètres de diamètre. Il n'y avait ni bruit ni odeur. Après avoir avisé la famille **R.** il a constaté que les luciers s'étaient éloignés. Après cinq minutes d'observation il a quitté ses amis pour regagner son domicile. (Cf pièce n° 2).

R. D., demeurant à **D.** alerté par **G. D.** a nettement distingué en direction de **D.** des grosses boules lumineuses dans le ciel à hauteur des nuages. Celles-ci se suivaient de la droite vers la gauche tantôt lentement tantôt rapidement en décrivant un arc de cercle. Il n'a distingué aucun objet. Cependant, les boules paraissaient disparaître, en fin de course à droite derrière un obstacle pour reparaitre à gauche. Il a constaté simultanément la présence de six boules. Le déplacement linéaire de l'ensemble ne paraissait pas rapide. (Cf pièce n° 3).

R. P., demeurant à **D.** est resté à la maison et s'est mis à la fenêtre pour observer les faits. Il a vu plusieurs disques gris bleutés qui se mouvaient les uns à la suite des autres dans un mouvement circulaire. Lorsque les disques de gauche disparaissaient, d'autres apparaissaient à droite, semblant passer derrière un obstacle. Leur forme était elliptique ce qui laisse penser qu'ils étaient à plat et non sur champ. Il a estimé leur diamètre à distance entre 1 m ou 1 m 50. (Cf pièce n° 4).

Mademoiselle **R. A.**, demeurant à **D.** a remarqué en direction de **D.** des disques lumineux de couleur bleuté assez flous mais tous semblables sauf un qui était allongé. Ils étaient espacés durant leur mouvement qui décri-

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLÔTURE LE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET	

Deuxième feuillet.

vait un arc de cercle. Deux diques étaient rapprochés et un autre plus espacé. - - - - -
Elle nous précise que deux avions sont passés à ce moment là vers 21 heures se dirigeant vers . L'un passait presque sous le phénomène et l'autre au-dessous beaucoup plus loin. Celui qui était très haut a fait un large virage. - - - - -
Le phénomène a duré près d'une heure et a disparu derrière l'horizon. - - - - - (cf pièce n° 5) - - - - -

----- Nous nous sommes mis en rapport téléphonique avec la Gendarmerie des Transports Aériens mais ces militaires n'ont recueilli aucun témoignage relatif à ces faits. - - - - -

----- - - - - - III - CONCLUSION. - - - - -

Les témoins entendus dans le cadre de cette affaire nous ont paru de bonne foi et sincères.

Ce phénomène peut être comparé à celui constaté à le 24 décembre 1980 et qui a fait l'objet de notre procès-verbal n° 898 du 25/12/1980. - - - - -

Fait et clos à , le 24 décembre 1981
L'Adjudant L M commandant la Brigade.

GROUPEMENT

1 de

COMP

de

UNITÉ

Brigade de

P.V. N° 789 / 1981

PROCÈS-VERBAL

D'AUDITION

de T E M O I N

PERSONNE
ENTENDUE

Monsieur G

D

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept décembre mil neuf cent quatre vingt un,

NOUS SOUSSIGNÉ(S), L. A , Adjudant, Officier de police judiciaire de la brigade
de Gendarmerie deVU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 à 78 - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RÉSULTANT DES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN VERTU ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,---- Le sept décembre mil neuf cent quatre vingt un, à 17 H 30;
au bureau de la brigade, entendons :Monsieur G . D. né le à - Storiste
demeurant à , qui déclare :

--- Hier soir 6/12/1981 vers 20 H 30 ou 20 H 40 je sortais de
chez un ami au . Mon attention a été atti-
rée par des lueurs dans le ciel. Il s'agissait de rayons qui
s'allumaient successivement les uns après les autres et éclai-
raient vers le ciel. Quand un phare s'éteignait l'autre s'allu-
mait. Le phénomène formait un cercle de 20 mètres environ de
diamètre. La lueur était de couleur jaune initialement. Ce qu'il
y avait d'étonnant c'est que les lueurs éclairaient quelque cho-
se comme s'il s'était agi d'un plafond. Stupéfait, j'ai appelé
toutes les personnes voisines pour constater ce phénomène.
Lorsque je suis descendu, les lueurs s'étaient légèrement dépla-
cées de ma droite sur la gauche mais tout était toujours visi-
ble. J'ai situé ceci à environ 100 mètres du sol. Il n'y avait
ni bruit ni odeur. J'explique les faits comme s'il y avait
des disques superposés sur un même axe qui tournent l'un sur
l'autre et à chaque que l'orifice arrive au-dessus d'une ampou-
le, la lueur de forme rectangulaire éclaire le ciel et s'éteint
aussitôt pour s'allumer ensuite en décrivant un cercle et ceci
régulièrement. Pour ma part, j'ai assisté au phénomène pendant
plus de cinq minutes puis je suis rentré chez moi, les autres
témoins sont restés sur place. Je précise que je n'ai remarqué
aucune masse ni forme d'objet, seul, le mouvement des projec-
tions de lumière déterminait une forme circulaire. Pour avoir
tous les témoins de ces faits, vous vous adressez à M. R
qui réside à cette adresse. C'est la première fois que je suis
témoin de faits aussi troublants.

---- A , le 7/12/1981 à 17 heures 45,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.Le témoin.L'Officier de police judiciaire.

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION
de T E M O I N

GROUPEMENT

de 1

COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 789 / 19 81

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

Monsieur R , D

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept décembre mil neuf cent quatre vingt un,

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L. M. A , Adjudant, Officier de police judiciaire de la brigade de Gendarmerie de) ,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 à 78 - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

----- Le 7 Décembre 1981 à 18 heures, au bureau de notre brigade entendons :

Monsieur R , D né le à -
Boucher - Demeurant à ()

***--Hier soir 6 décembre 1981 vers 20 H 40 ou 45, D G
 " Qui venait de prendre l'apéritif à la maison est remonté
 " et m'a appelé me déclarant qu'il venait de voir quelque chose
 " d'anormal dans le ciel presque audessus de notre maison. J'ai
 " pensé qu'il plaisantait néanmoins je suis sorti. A ce moment là
 " j'ai remarqué en direction de des boules s
 " lumineuses émettant une couleur bleuté. Celles-ci se suivaient
 " dans un mouvement de rotation de la droite vers la gauche. Il
 " s'agissait de boules pratiquement rondes représentant un diamé
 " tre de trois ou quatre mètres de. Celles-ci se suivaient régu-
 " lièrement puis disparaissaient comme si elles passaient derriè-
 " re un obstacle. Quelquefois elles passaient vite se suivant
 " sur un même plan et quelquefois plus doucement. J'ai vu jusqu'à
 " six boules à la fois. J'ai également remarqué des mouvements
 " d'écartement entre les boules. Je suis monté à la maison et j'a
 " appelé toute la famille qui a constaté les faits également cepen-
 " dant, lorsque je suis descendu le phénomène s'était déplacé ver
 " Je n'ai perçu aucun bruit. J'ignore l'altitude des faits
 " mais je remarquais parfaitement les nuages moutonneux. Je n'ai
 " remarqué aucun objet seulement un phénomène lumineux. J'ai obser-
 " vé ceci pendant presque une heure. Etant donné que lorsque les
 " lumières se sont éloignés nous avons regardé la télé et de temps
 " en temps l'un ou l'autre d'entre nous se remettait à la fenêtre
 " et constatait toujours le même phénomène. A un moment donné
 " nous ne l'avons plus revu et on ignore de quelle manière il a
 " disparu. Je ne m'explique pas les faits. En tout cas, il ne
 " pouvait pas s'agir d'un avion. Il est pratiquement certain que
 " de l'aéroport d' ce phénomène était visible. -----

----- A , le 7/12/1981 à 18 heures 20,
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
 n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 Le témoin. L'Officier de police judiciaire

GROUPEMENT

de 1

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 789 / 1981

PROCÈS-VERBAL

D'AUDITION

de T E M O I N

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

Monsieur R

P

RÉFÉRENCES

CE JOUR huit décembre mil neuf cent quatre vingt un,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), I. H. A., Adjudant, Officier de police judiciaire de la brigade
de Gendarmerie de ()

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 à 78 - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

----- Le 8/12/1981 à 17 H 05, entendons :

Monsieur R, P né le à , y demeurant au
rue, qui déclare :

----- Le 6/12/1981 vers 20 heures 40 G, D a aperçu un phé-
nomène anormal dans le ciel. Il est venu prévenir mon fils peu de temps
après avoir quitté sa maison. Je n'ai pas voulu descendre et me suis
mis à ma fenêtre. J'ai distingué très nettement des disques
lucifères assez flous entourés d'une lueur gris bleuté. Plusieurs dis-
ques se mouvaient les uns à la suite des autres en décrivant un arc de
cercle. Il semblait qu'ils passaient derrière un obstacle car à un mo-
ment donné ils disparaissaient. J'ai vu à la fois quatre à cinq dis-
ques qui se suivaient. Leur mouvement était lent puis s'accélérait
brusquement. Je situais ces objets au-dessus de ou
, A mon avis, ils se trouvaient au niveau des nuages qui à cette
heure là étaient assez épars. Le mouvement décrit se situait sur un
plan horizontal. J'évaluais, en vision à distance, le diamètre de cha-
que cercle à 1 m ou 1,50 m. Ils étaient tous identiques. Je n'ai perçu
aucun bruit ni remarqué de forme particulière aux environs des disques.
Je précise que ceux-ci étaient à plat et non sur champ. On distinguait
néanmoins qu'ils étaient ronds étant donné leur hauteur et notre site
d'observation. Entre le premier et le dernier disque, je pouvais esti-
mer que la longueur de la portion de cercle correspondait au 1/4 de la
partie d'horizon. Ma fille a également été témoin de ce phénomène qui
s'est déplacé vers et a disparu à l'horizon. Ce phénomène a duré
assez longtemps mais pour ma part, je suis retourné regarder la télé-
vision. Ma fille est allée à plusieurs reprises à la fenêtre le revoir.
Je ne m'explique pas ces faits qui étaient représentés par des lueurs.

----- Le 8/12/1981 à 17 heures 30,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations).

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION
de T E M O I N

GROUPEMENT

de
COMPAGNIE

de
UNITE
Brigade de

P.V N° 789 / 19 81

CAFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

14

B

A

RÉFÉRENCES

CE JOUR huit décembre mil neuf cent quatre vingt un,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), L. M. N., Adjudant, Officier de police judiciaire à la brigade
de gendarmerie de D. (E).

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 à 78 - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

----- Le 8.12.1981 à 17 heures 35, nous entendons :

Mademoiselle N A née , serveuse,
y demeurant au qui déclare : - - - - -

----- A l'appel de C D je me suis mise à la fenêtre
de notre maison et j'ai distingué entre et
vers 20 heures 50 des disques lumineux dans le ciel. Ceux-ci
étaient assez flous et présentaient une couleur blouté. Ces disques
étaient identiques sauf un qui était par sement plus allongé. Ils
étaient espacés. Tantôt, ils passaient très vite et tantôt plus dou-
cement, en décrivant un très grand arc de cercle. Pour moi il n'y
avait que deux disques groupés et un qui suivait décollé. - - - - -
----- Durant mon observation, deux avions ont passés vers 21 heures.
Ils se dirigeaient vers L'un était presque sous le phénomène
et l'autre au-dessus mais beaucoup plus loin. Celui qui était le plus
haut a fait un grand virage. J'ignore s'ils venaient d' ou s'y
rendaient. Manifestement ils ont du voir ce même phénomène. Cela a
duré environ 45 minutes. Plus ils s'éloignaient plus ils perdaient
leur lueur. Ils ont disparu les uns après les autres derrière l'horizon

----- A , le 8/12/1981 à 18 heures,
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations).